

**Commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers
du 05/10/2023**

1 - Dossier

Référence du dossier : PC00306223M0003
Date de dépôt : 27/07/2023
Complété le : 21/08/2023
Date de saisine de la CDPENAF : 20/09/2023
Date limite CDPENAF : 20/10/2023

Demandeur : URBA 440

Adresse du terrain : Les Bassattes
Commune : CHARROUX PLU/POS Carte Comm. RNU SCOT
Références cadastrales : 10 parcelles
Surface des terrains : 16,90 ha
Service instructeur : Centre instructeur de Montluçon

Description du projet : Installation d'un parc agrivoltaïque sur la commune de CHARROUX

2 - Avis de la commission

Favorable

Défavorable :

La commission estime que le projet agricole sous panneaux n'est pas suffisamment approfondi d'un point de vue technico-économique.
Elle indique que les aménagements des panneaux photovoltaïques ne sont pas compatibles avec une production agrivoltaïque.

La commission indique que le projet a un impact négatif sur l'activité agricole du site.

Fait à Yzeure, le 5 octobre 2023

Le Président


Olivier PETIOT
Directeur Départemental
Adjoint des Territoires

